

**Certificat de fonctionnement**  
**n° 05.00.271.004.1 du 25 janvier 2005**

**Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route**

**Unités embarquées sur le véhicule**

**ACTIA type SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind B**

**ACTIA type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind B**

**SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind B**

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

**AUTORITE DE DELIVRANCE :**

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie - Sous-direction de la métrologie

20, avenue de Ségur - F-75353 Paris 07 SP

**FABRICANT ET BENEFICIAIRE :**

ACTIA - 25, chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04

**NOM DES MODELES D'INSTRUMENT :**

Unité embarquée sur le véhicule (UEV) types :

- SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind B ;
- SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind B ;
- SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind B.

**OBJET :**

Le présent certificat complète les certificats de fonctionnement n° 05.00.271.001.1, n° 05.00.271.002.1 et n° 05.00.271.003.1 du 5 janvier 2005 concernant les unités embarquées sur le véhicule type SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind B, type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind B et type SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind B. Seule la compatibilité de ces instruments avec les capteurs de mouvement est concernée. Les autres caractéristiques de ces instruments ne sont pas modifiées.

### **CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :**

Les unités embarquées sur le véhicule type SMARTACH STD version 921435 Ind B, type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind B et type SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind B sont conçues pour être appariées avec les capteurs de mouvement ACTIA type IS2000 version 1426 XY (faisant l'objet du certificat d'homologation e2 - 23 du 9 juin 2004 - décision n° 04.00.271.006.1) et ACTIA type IS2000 SMARTACH LXRY (faisant l'objet du certificat de fonctionnement n° 05.00.271.005.1 du 25 janvier 2005).

### **ESSAIS REALISES :**

Les essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 2) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié et leurs résultats listés dans les certificats de fonctionnement n° 05.00.271.001.1, n° 05.00.271.002.1 et n° 05.00.271.003.1 précités restent valables. Des essais complémentaires, relatifs à l'appariement de ces unités avec le capteur de mouvement ACTIA type IS2000 SMARTACH LXRY et à leur fonctionnement, ont été exécutés dans le cadre du présent certificat :

n°	Essais	Résultats des essais
3	<b>Essais de fonctionnement</b>	
3.5	Mesure de la vitesse et de la distance (partiel)	<b>satisfaisant</b>
3.13	Données d'identification des équipements (partiel)	<b>satisfaisant</b>

### **CONCLUSION :**

Les unités embarquées sur le véhicule ACTIA types SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind B, SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind B et SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind B, couplées avec les capteurs de mouvement précitées, ont satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 2) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360-2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Le ministre délégué à l'industrie,  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie :  
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP